

# SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine, tenue le 5 novembre 2018, à compter de 19h30, au Centre municipal situé au 629 rue des Loisirs, **sous la présidence de monsieur le maire Jean-Marc Ménard**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal et du Code municipal.

---

Sont présent :

Les conseillers :

Monsieur Simon Dufault, conseiller  
Monsieur Serge Chabot, conseiller  
Madame Francine Brasseur, conseillère  
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Absent :

Monsieur Normand Roy, conseiller

Sont également présents :

Madame Caroline Lamothe, Directrice générale, greffière et secrétaire-trésorière  
Monsieur Jacques Leclerc, Directeur Service incendie

---

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

223-11-2018

Sur proposition de monsieur Simon Dufault

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

224-11-2018

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2018 et que tout semble conforme,

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

225-11-2018

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 11 octobre 2018

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 octobre 2018 et que tout semble conforme,

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. SUIVI

### 4. FINANCE

226-11-2018

#### Adoption des comptes payés

Attendu que tous les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes pour la période d'octobre 2018;

Attendu que monsieur Gilbert Grenier, conseiller responsable des finances, a pris connaissance de tous les factures ainsi que des chèques qui font références à liste des comptes

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu d'accepter les comptes payés suivant :

Comptes payés en octobre 2018	30 729.50\$ # C1800301 à C1800337
Salaires payés en octobre 2018	5119.67\$ # D1800219 à D1800244 4 846.85\$ # P1800056 à P1800062

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

### 7. ADMINISTRATION GENERALE

227-11-2018

#### Dépôt de la liste des taxes dues

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la liste des taxes dues de la municipalité de Sainte-Christine en date du 5 novembre 2018 soit déposée et ce, conformément à l'article 1022 au code municipal.

#### Date pour l'adoption du budget 2019

La date pour l'adoption du budget 2019 et du règlement de taxation, lors d'une session extraordinaire, se tiendra le lundi le 17 décembre à 19h30 au Centre municipal.

#### Déclaration des intérêts pécuniaires

Un formulaire des déclarations des intérêts pécuniaires est remis aux membres du Conseil pour qu'ils puissent le compléter et le remettre à la Directrice générale lors de la séance régulière du 3 décembre 2018.

228-11-2018

#### Bingo des fermières

Attendu que les fermières de Sainte-Christine désirent faire le Bingo annuel, le 24 novembre, à la Caserne incendie de Sainte-Christine

Sur proposition de monsieur Simon Dufault

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine autorise la tenue du Bingo annuel des Fermière de Sainte-Christine à la Caserne incendie le 24 novembre et ce, avec l'autorisation et les recommandations du Directeur du service incendie de Sainte-Christine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### Dépôt lettre de M. Lucien Laplante

Monsieur Jean-Marc Ménard, maire, donne les explications concernant le lot numéro 5 854 377 que la municipalité de Sainte-Christine a acquis le 26 février 2016;

Le vendeur fait le dépôt de ses intentions de ne pas conserver l'usage de l'immeuble vendu pour la quatrième année tel qui est mentionné dans l'acte notarié et qu'il se dégage de tous responsabilités pour les assurances responsabilités.

229-11-2018

Vacances DG

Attendu que Madame Caroline Lamothe, directrice générale, a quatre (4) semaines de vacances à l'été et deux semaines à Noël;

Attendu qu'elle a pris seulement deux semaines de vacances cet été et qu'il lui en reste deux (2) à prendre avant Noël;

Sur proposition de M. Serge Chabot

Il est résolu que Madame Caroline Lamothe prenne une semaine de vacances la semaine du 18 décembre 2018 et que l'autre semaine restante soit prise en 2019 à la semaine de relâche probablement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

230-11-2018

Demande de subvention, Opération Nez rouge

Sur proposition de M. Gilbert Grenier

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine autorise le versement de 150\$ à Opération Nez Rouge pour la réalisation de sa campagne de sécurité 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

231-11-2018

Règlement d'emprunt pour l'achat du lot # 2 326 274

Considérant que la Municipalité de Sainte-Christine désire faire l'acquisition du lot numéro 2 326 274 au coût de 30 000\$;

Considérant que le montant payé pour l'acquisition du lot est moindre de 99 999\$ et que la Municipalité de Sainte-Christine peut aller de gré à gré pour le prêt dans le but de l'achat dudit terrain.

Considérant que les taux du Service financier aux entreprises Desjardins sont les suivants :

Taux variable	3.95\$ + .75% = 4.70%
---------------	-----------------------

Taux fixe	Nombre année
4.61 %	1 an
5.11 %	2 ans
5.24 %	3 ans
5.35 %	4 ans
5.44 %	5 ans

Sur proposition de monsieur Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine sélectionne le taux à 5.11% pour deux ans sur un terme de 10 ans et autorise monsieur Jean-Marc Ménard, maire et madame Caroline Lamothe, directrice générale ou leurs substituts, à signer les documents nécessaires pour l'obtention du prêt et ce, pour l'acquisition du lot numéro 2 326 274.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

232-11-2018

Mandat d'un notaire

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu de mandater Me Daviau pour l'élaboration de la promesse d'achat pour l'année 2018 et de l'acte notarié pour l'année 2019 et d'autoriser monsieur Jean-Marc Ménard, maire et madame Caroline Lamothe, directrice générale ou leurs substituts à signer ces dits documents concernant l'achat du lot numéro 2 326 274.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nettoyage du plancher et les chaises du Centre municipal

Le conseil municipal désire avoir plus d'information sur le produit recommandé par SOLOGIK ainsi que des recommandations. Une réflexion doit être prise concernant la possibilité de mettre un plancher de vinyle et ce pour faciliter l'entretien.

233-11-2018

Poste vacant; siège numéro 4

Sur proposition de madame Francine Brasseur

Il est résolu que la municipalité constate le siège numéro 4 comme un poste vacant et qu'il doit y avoir des élections municipales pour l'hiver 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. SECURITÉ PUBLIQUE**

Rapport du chef pompier

Monsieur Jacques Leclerc, directeur du service incendie de Sainte-Christine, fait son rapport mensuel.

234-11-2018

Constat d'infraction

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine envoie un constat d'infraction au propriétaire pour avoir fait un feu à ciel ouvert sans surveillance et sans avoir demandé de permis de feux. Ledit propriétaire de l'immeuble a déjà été averti par le Directeur du service incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Service de premier répondant

Le conseil municipal de Sainte-Christine va faire des vérifications avec d'autres municipalités concernant le fonctionnement, le budget annuel et le budget de départ etc.

**9. TRANSPORT VOIRIE**

Rapport de l'inspecteur

Aucun n'est fait, monsieur Gilles Tétreault est absent.

Dépôt du rapport de la tournée des chemins

Monsieur Jean-Marc Ménard, maire, fait le dépôt du rapport de la tournée des chemins. Ce rapport mentionne les travaux qui doivent avoir lieu pour l'année 2019.

235-11-2018

Lumière de rue intersection route 116/route du village

Attendu que la municipalité de Sainte-Christine a adopté la résolution numéro concernant la réparation des lumières de rue. Ladite

Sur la proposition de M. Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la réparation des lumières de rue aux endroits les plus problématiques et ce, sans attendre quatre lumières de rue défectueuses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Boîte aux lettres / Chemin Danby

Monsieur Jean-Marc Ménard, maire, explique la problématique des boîtes aux lettres qui n'est toujours pas réglée, une rencontre avec les responsables de la poste, l'inspecteur en voirie, direction générale et les conseillers responsables de la voirie doit être fait pour régulariser la situation.

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

236-11-2018

Dépôt du rapport budgétaire de la RIAM

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et nous l'a transmis pour adoption;

**En conséquence,**

Sur proposition de monsieur Simon Dufault

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2019, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

237-11-2018

Demande de nettoyage de cours d'eau Branche 1 et Marquis

Attendu que la municipalité a adopté par résolution, numéro 199-09-2018, pour mandater la MRC d'Acton concernant le nettoyage du cours d'eau, mais que cette demande était imprécise ;

Attendu que la demande formelle d'intervention dans un cours d'eau mentionne les deux cours d'eau sujets au nettoyage : cours d'eau Marquis et la Branche 1 ;  
Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine demande à la MRC d'Acton l'ajout du cours d'eau Marquis à la demande initiale concernant les lots numéros 3 678 967 et 2 326 540.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. URBANISME**

238-11-2018

Avis de motion concernant le règlement

Un avis de motion doit être fait avant l'adoption du projet de règlement de zonage concernant l'encadrement de l'implantation des lieux de production et d'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives sur son territoire.

239-11-2018

Adoption du premier projet de règlement #330-18

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC D'ACTON**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**Premier projet**

**Règlement numéro 330-18  
modifiant le règlement de zonage  
numéro 254-02 de la municipalité de  
Sainte-Christine**

**Préambule**

**Attendu que** le Conseil de la municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage numéro 254-02;

**Attendu que** le Conseil désire encadrer l'implantation des lieux de production et d'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives sur son territoire;

**Attendu que** le Conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

**Attendu qu'** un avis de motion a été donné par monsieur Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 5 novembre 2018;

**Conséquemment,**

Sur proposition de madame Francine Brasseur,  
Dûment appuyé par monsieur Serge Chabot

**Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement qui suit:**

## **Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 330-18 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine ».

## **Article 2 Préambule**

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

## **Article 3 Lieux de production et d'entreposage de cannabis**

Le chapitre 17 du règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 17.2, des articles suivants :

### **17.3 LIEUX DE PRODUCTION ET D'ENTREPOSAGE DE CANNABIS**

#### **17.3.1 Généralités**

Les lieux de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, sont autorisés dans les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières (Classe A des usages agricoles et forestiers) à la condition de respecter les conditions énumérées aux articles 17.3.2 à 17.3.6.

Les présentes dispositions n'exemptent pas le propriétaire et/ou le producteur de respecter toute autre norme d'une loi ou d'un règlement provincial ou fédéral.

#### **17.3.2 Contingentement**

Un seul lieu de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, est permis par zone où les activités agricoles et forestières (Classe A des usages agricoles et forestiers) sont autorisées.

#### **17.3.3 Clôture**

Tout lieu de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doit être entouré en totalité d'une clôture métallique ajourée d'une hauteur de trois (3) mètres.

#### **17.3.4 Accès et surveillance**

Les accès au lieu de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doivent être faits des mêmes matériaux que la clôture entourant le site et être munis d'appareils d'enregistrement visuel et de détection de façon à détecter tout accès ou tentative d'accès non autorisé.

#### **17.3.5 Fenestration des bâtiments**

Les lieux de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, ne peuvent être munis de fenestration.

#### **17.3.6 Distances séparatrices**

Tout bâtiment où s'exerce un usage de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doit être localisé à au moins cent (100) mètres de tout autre bâtiment résidentiel voisin.

Tout bâtiment où s'exerce un usage de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doit être localisé à au moins trente (30) mètres de toute limite de propriété.

#### Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le : 5 novembre 2018

Premier projet de règlement adopté le : 5 novembre 2018

Projet de règlement transmis à la MRC le : 7 novembre 2018

Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 21 novembre 2018

Assemblée publique tenue le : 29 novembre 2018

Second projet de règlement adopté le : \_\_\_\_\_

Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : \_\_\_\_\_

Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : \_\_\_\_\_

Règlement adopté le : \_\_\_\_\_

Règlement transmis à la MRC le : \_\_\_\_\_

Certificat de conformité délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_

Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_

Avis d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_

#### Avis de l'assemblée publique de consultation publique

Un avis d'assemblée publique de consultation publique est présentement donné, elle doit avoir lieu jeudi le 29 novembre 2018 à 19 heures.

240-11-2018

#### Demande à la CPTAQ

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine mandate M. Métivier de la firme Métivier conseil, concernant le dépôt d'exclusion à la CPTAQ pour l'agrandissement du périmètre d'urbanisation. La municipalité donne à M. Métivier tous les pouvoirs et ce, dans le but de remettre à la CPTAQ un dossier le plus complet possible et adéquat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### Tiny House

Une rencontre doit être prévue avec Mme Gélinas de Tiny House (mini maison).

#### Terrain M. Laplante

M. Ménard aimerait que le conseil réfléchisse concernant la vente d'une partie de la terre de M. Laplante.

### 12- LOISIRS CULTURE

241-11-2018

#### Renouvellement de l'entente avec Omnibus

Considérant que le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées :

Considérant que la Municipalité de Ste-Christine accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.

Considérant que la Municipalité de Ste-Christine accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2019.

Considérant que la Municipalité de Ste-Christine approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2019 au montant de 260 876.00\$.

- La Municipalité de Ste-Christine approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2019 soit : • 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
- 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
- 1,50\$ enfant de 6 à 11ans déplacements locaux à l'unité
- 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
- 6,00\$ enfant de 6 à 11ans déplacements extérieurs à l'unité
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

Sur proposition de monsieur Simon Dufault  
Il est résolu que la Municipalité de Ste-Christine autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 2 008.34\$ pour l'année d'opération 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Patinoire

Une rencontre doit avoir lieu avec les conseillers responsables des Loisirs concernant la patinoire et les orientations du le comité des Loisirs

**13- RAPPORT**

**14- VARIA**

**15- CORRESPONDANCE**

242-11-2018

Appui pour l'installation d'une tour de communication

Considérant que les services sont de très mauvaise qualité dans le secteur de Sainte-Christine, Lefebvre et Durham Sud;

Considérant qu'un service déficient comme celui-ci représente un risque important de danger pour la sécurité autant pour les service d'urgence (pompiers, policiers et ambulanciers) pour l'ensemble des résidents des secteur nommés plus haut;

Considérant que ce service est essentiel à la rétention des jeunes familles;

Considérant que ce service est essentiel pour les commerçants et propriétaires d'entreprises de la région;

Par ces faits,

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine demande au Gouvernement du Québec d'appuyer l'installation d'une tour de communication dans une position stratégique afin d'augmenter de façon significative la qualité des télécommunications des secteurs de Sainte-Christine, Lefebvre et Durham Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

243-11-2018

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

Sur proposition de monsieur Simon Dufault  
Il est résolu que l'assemblée soit levée à 21h08

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ